

INSTITUT
FRANÇAIS



Aide aux cinémas du monde World Cinema Support



Aide aux cinémas du monde

L'aide aux cinémas du monde est un nouveau dispositif dédié à la coproduction internationale, mis en place conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère des Affaires Étrangères et Européennes, et géré par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Institut français.

Elle se substitue au Fonds Sud Cinéma et à l'aide aux films en langue étrangère (AFLE) et offre ainsi un point d'entrée unique aux cinéastes. Elle vise ainsi à rendre plus ouverte, plus attrayante et plus simple l'association des cinéastes étrangers du monde entier aux professionnels français, en vue de coproduire ensemble les œuvres qui contribueront à promouvoir la diversité culturelle.

Cette aide sélective est accordée, avant ou après réalisation, sous forme de subvention aux projets étrangers de longs métrages cinématographiques cherchant le soutien de coproducteurs français.

Son budget total s'élève, en 2012, à 6 M€. Chaque année, quatre ou cinq sessions seront organisées et 40 à 60 projets pourront ainsi être soutenus.

éligibilité

_ L'œuvre doit être à la fois coproduite entre une société de production établie hors de France et une société de production établie en France, réalisée par un ressortissant étranger (ou français par exception) et tournée hors de France ;

_ La langue de tournage pourra être la ou les langue(s) officielle(s) ou en usage dans le ou les pays étrangers dont le réalisateur est ressortissant ou sur le territoire desquels ont lieu les prises de vues ;

_ L'aide avant réalisation doit être demandée avant le début des prises de vues ;

_ L'aide après réalisation doit être présentée par la société de production française et ne concerne que les projets non retenus en commission plénière pour une aide avant réalisation.

sélection des projets

_ Les projets sont sélectionnés par une commission de professionnels pour leur qualité artistique, leur capacité à présenter au public des regards différents et des sensibilités nouvelles, ainsi que de la fragilité relative du tissu professionnel dans lequel ces projets s'inscrivent ;

_ La commission siège en deux collèges, présidés par deux vice-présidents, l'un ouvert aux premiers et seconds films, l'autre aux projets portés par des réalisateurs confirmés ;

_ L'examen des projets s'organise en trois temps : comité de lecture / commission plénière / comité de chiffrage.

montant de l'aide

_ Le montant accordé est plafonné à 250 000 € pour l'aide avant réalisation et à 50 000 € pour l'aide après réalisation. Il ne peut excéder 50 % des financements apportés par le coproducteur français ; toutefois, ce taux est porté à 80 % pour les premiers et seconds longs métrages d'un réalisateur, les films au budget inférieur à 1 250 000 € et les films coproduits avec les pays à faibles ressources (cf. www.cnc.fr).

obligations de dépenses

Une part comprise entre 50 % et 75 % de l'aide doit être engagée par l'entreprise de production établie en France. En outre, une part additionnelle de 25% de l'aide doit être engagée par l'entreprise de production étrangère, pour les œuvres coproduites avec les pays aux cinématographies les plus fragiles (cf. www.cnc.fr).

Enfin, les films dont le budget final excède 2 500 000 € doivent répondre aux conditions de l'agrément du CNC.

gestion du dispositif

L'aide aux cinémas du monde est cogérée par l'Institut français, pour le compte du ministère des Affaires Étrangères et Européennes, et par le CNC, qui apporte une part déterminante de son financement. L'Institut français assure notamment le secrétariat et l'organisation du premier collège.

L'ensemble des documents nécessaires à l'instruction de la demande d'aide aux cinémas du monde doivent être déposés en ligne, à l'adresse suivante : www.cnc.fr/web/fr/cinemas-du-monde

contacts

Au CNC :
Jacqueline Ada
Tél. 01 44 34 38 17
jacqueline.ada@cnc.fr
www.cnc.fr

À l'Institut français :
Nathalie Streiff
Tél. 01 53 69 39 79
nathalie.streiff@institutfrancais.com
www.institutfrancais.com

World Cinema Support

The World Cinema Support (“Aide aux cinémas du monde”) is a new fund dedicated to international co-productions. Jointly created by the Ministry for Culture and Communication and the Ministry of Foreign and European Affairs, it is managed by the Centre National du Cinéma et de l’Image Animée (CNC) and the Institut français.

This new fund takes over from the Fonds Sud Cinéma, a fund for films from the Southern hemisphere, and from AFLE, for foreign-language films, thereby creating a single point of entry for film directors from around the world. Its objective is to facilitate associations between foreign directors and French professionals, making such partnerships more open and attractive, with a view to co-producing projects that would promote cultural diversity.

This is a selective fund, and is granted as a subsidy either before or after completion of a project. It is granted to foreign feature-length film projects that are seeking support from French co-producers.

In 2012, it has a total budget of 6 million euros. Each year, 4 or 5 sessions will be organized, thereby supporting 40 to 60 projects.

Eligibility

_ The film must be a co-production between a production company established in France and one that is not, it must be directed by a non-French (or exceptionally French) director, and must be shot abroad;

_ The language in which it is filmed may be the official or commonly-used language(s) of the foreign country of which the director is a national; it may also be the language(s) of the territory where the film is shot;

_ Pre-filming subsidies must be applied for before the start of any filming;

_ Post-filming subsidies must be applied for by the French production company and are only applicable to projects rejected by the plenary committee meeting on pre-filming subsidies.

Project selection

_ A committee of professionals chooses the projects based on their artistic quality, their ability to present different points of view and new ideas to the general public, as well as the relative weakness of the foreign professional network on which the projects would depend;

_ The committee comprises two sub-committees (colleges), presided over by two Vice-Presidents, one open to first or second films of a director, and the other to projects by experienced directors;

_ The projects are examined at three stages: first by the reading committee, then by the plenary committee, which decides whether the projects should be supported or not and finally by the assessment committee, which sets the aid amount.

Amount of aid

_ There is a ceiling of €250,000 for pre-filming subsidy and of €50,000 for post-filming subsidy. The amount awarded may not exceed 50% of the funding provided by the French co-producer; however, this limit is raised to 80% in the event that a project is a director’s first or second feature-length film, for films with a budget lower than €1,250,000 or for those co-produced with low-income countries (see www.cnc.fr).

Spending obligations

Between 50% and 75% of the aid granted must be spent by the production company established in France. An additional 25% of the aid granted must be spent by the foreign production company, for projects co-produced with countries that have weak film industries (see www.cnc.fr).

Finally, films with a total budget over €2,500,000 must meet the CNC’s approval conditions applicable to official co-productions or to French works.

Subsidy management

The World Cinema Support fund is co-managed by the Institut français, on behalf of the Ministry of Foreign and European Affairs, and by the CNC, which provides a significant share of the funds awarded. The Institut français is mainly responsible for the secretariat and for organizing the first college.

All of the documents necessary to apply for World Cinema Support must be filed online, at the following address: www.cnc.fr/web/fr/cinemas-du-monde

contacts

At CNC:

Ms. Jacqueline Ada
+33 1 44 34 38 17
jacqueline.ada@cnc.fr
www.cnc.fr

At Institut français:

Ms. Nathalie Streiff
+33 1 53 69 39 79
nathalie.streiff@institutfrancais.com
www.institutfrancais.com



aide aux cinémas du monde
Word Cinema Support

une publication du Centre national du cinéma et de l'image animée
A publication of the French National Center of Cinematography
12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
www.cnc.fr

document réalisé par / document created by
la Direction de la communication / The Communication Directorate



conception graphique / Graphic design
Anaïs Lancrenon & Julien Lelièvre

Impression / Printing
Stipa

crédits photos / picture's copyrights
En secret de/by Maryam Keshavarz. © Ad Vitam ;
Le Ruban blanc de/by Michael Haneke. © Les Films du losange ;
Viva Riva ! de/by Djo Tunda Wa Munga. © Happiness Distribution ;
Like Someone in Love de/by Abbas Kiarostami. © MK2 Diffusion ;
11 Fleurs de/by Wang Xiaoshuai. © Haut et Court ;
La Playa de/by Juan Andrés Arango Gardía. © Ciné Sud Promotion ;
Sur la planche de/by Leïla Kilani. © Epicentre Films ;
Post Tenebras Lux de/by Carlos Reygadas. © Le Pacte ;
Derrière les collines de/by Cristian Mungiu. © Why Not Productions ;
Le Repenti de/by Merzack Allouache. © JBA Productions.

mai 2012 / May 2012

